

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX
SEANCE DU 26 Octobre 2012

Le 26 octobre 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARMOUX, Maire.

Date de convocation 22 octobre 2012
Nombre de Conseillers en exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
A été désigné secrétaire : Yves LAMAISON

❖ **Démission d'une conseillère municipale : Madame POUJOL Béatrice**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Poujol Béatrice.
Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette démission. L'ordre du tableau du conseil municipal est ainsi changé et le nombre de conseillers municipaux est de 12

Le conseil municipal prend acte de cette démission.

❖ **Approbation du compte- rendu du 07 septembre 2012**

le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

❖ **Compte rendu des décisions prises par délégation**

Monsieur le Maire rend compte de ses décisions du 25 octobre 2012 : refus d'exercer le droit de préemption sur les terrains du lotissement Bellevue 2 et qui concerne les Déclarations d'Intention D'Aliéner enregistrées sous les numéros 2012-05 à 2012-09

❖ **Urbanisme** :Dossiers en cours (DP-PC-Cub)

déclarations préalables

DP 07429212X0015 : MM Parent Christophe – Mornaz – modification ouvertures du toit
DP 07429212X0016 : MM Culetto Claude– Bellossy- mur de soutènement pour accéder à son garage
DP 07429212X0017 : M Iriart Jérémie – Mornaz – création d'ouverture, balcon, terrasse, piscine
DP07429212X0018 : Conseil Eco Génération-(pour M Coste) Mornaz– panneaux photovoltaïques
DP 07429212X0019 : M Picut Bernard – Fresnes – division foncière
DP07429212X0020 : M Buthod Jérôme – modification façades grange
DP07429212X0021 : MM Menu Frédéric – Bellossy -agrandissement d'un vélux

permis de construire

PC 07429212X0005 : MM Vangout - Bellossy - réhabilitation d'une grange
PC 07429212X0006 : SCI Crêt de la table (M Gruffat)– Bellossy- création 2 logements
PC 07429212X0008 : MM Ravoire Nicolas – réhabilitation d'une grange
PC 07429212X0009 : M Donzel Thierry – Fresnes – 8 boxes à chevaux
PC 07429212X0010 : M Clara Caldeira Marc– Bellossy – transformation d'un corps de ferme en logement
Monsieur le Maire précise que Monsieur Clara Caldeira avait commencé à agrandir un poulailler pour en faire son atelier de serrurerie. Un courrier lui a été envoyé le mettant en demeure de cesser ses travaux et de remettre à l'état initial le bâtiment. A ce jour, il n'y a eu aucun changement. Un procès verbal va être rédigé soumis au service juridique de la DDT et envoyé du tribunal,
PC 07429212X0011 : Mme Menthon Fabienne -Biolley– rénovation d'une ferme – création d'un 2ème logement
courrier au département habitation proche de la voie – mur pour protection des habitants -
PC 07429208X0005-1 : M Ravoire Alexis - Fresnes– modification couverture de la toiture -
PC 07429212X0012 : MM Verney Jean-Jacques- Biolley – abri de jardin- extension du salon
PC 07429212X0013 : M Creix Jérémie- Chef lieu– maison individuelle
PC 07429212X0014 : M Strapazzon Claude– Mornaz – aménagement comble et vélux



Culture - Subventions

Subvention Virades de l'espoir

Monsieur Lamaison et Madame Curty-Marchand rappellent au Conseil Municipal que les demandes de subvention des associations ont été traitées en mars. Le dossier des virades de l'espoir n'a été déposé qu'en octobre Il est proposé de fixer le montant de la subvention à verser aux Virades de l'Espoir, sachant que l'association sollicite une subvention de 150,00 €. La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65, article 6574

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'accorder une subvention de 150,00 € à l'Association « Les Virades de l'Espoir »

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65, article 6574

Cours de secourisme – prise en charge de la formation des agents territoriaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des cours de secourisme ont été organisés par le CCAS le 29 septembre écoulé. Cinq agents municipaux ont participé à ce stage.

Le coût de la formation est de 60 € par stagiaire . Le CCAS prend en charge 30 €. Tout le personnel de l'école a été formé. Monsieur Lamaison remercie Monsieur Patrick Chalot pour la mise en place de ce stage qui est une belle réussite.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

❖ **DECIDE** de prendre en charge les 30 € restant à régler par les 5 agents municipaux pour la formation aux cours de secourisme pour un montant global de 150,00 €.

❖ **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget, chapitre 012, article 6184

Avenant convention spa

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 23 mars 2006, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention à intervenir avec la Société Protectrice des Animaux de Marlioz pou l'accueil des chiens et des chats errants.

Il était décidé de verser une cotisation de 0,60 € par habitant.

Or, à ce jour la cotisation demandée par la SPA est de 0,80 € par habitant. Ce tarif est voté par le Conseil d'Administration de la SPA et s'impose aux collectivités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

de modifier la convention par avenant n°1 afin de prendre en compte la modification du tarif et les modalités de changement du tarif.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Monsieur le maire déclare par manque d'information de l'association et notamment d'un bilan financier, il propose de rester sur l'engagement initial de 0.60 €. Monsieur Lamaison indique qu'il faudra aller à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **REFUSE** :

- De modifier la convention par avenant n°1 afin de prendre en compte la modification du tarif et les modalités de changement du tarif.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.



Finances – Marchés publics

Rappel réglementation des marchés publics

Monsieur Helf rappelle les règles en matière de marchés publics et les modalités de mise en concurrence .En dessous d'un seuil de 15 000 €, un cahier des charges est établi et 3 devis sont demandés. Le site mp74 auquel la mairie est abonnée a mis en ligne un nouveau service à cet effet.

Au delà de 15 000 € jusqu'à 199 999 €, il s'agit d'appliquer une procédure MAPA

Au delà de 200 000 €, il s'agit d'appliquer une procédure d'appel d'offres

Les services préfectoraux et de la trésorerie sont très attentifs aux modalités de passation des marchés publics.

Apurement administratif gestion Jean Louis Geny

La Direction Générale des Finances Publiques a pris un arrêté de décharge définitive de l'Administrateur Général au bénéfice de Monsieur Jean-Louis Geny pour les comptes de gestion des budgets généraux, du ccas et de l'eau de 2007 à 2009.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre en compte cette décision de décharge définitive

Le conseil municipal prend acte de cette décision de décharge définitive

Aucun changement n'est prévu. L'étude approfondie des abattements fiscaux est reportée en 2013

Avenant location à titre précaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les conventions à titre précaire passées avec les occupants de l'école mentionnaient un acompte mensuel de charges de 70€. Or, le décompte annuel des charges a engendré un solde important.

Il est proposé au Conseil Municipal

de modifier par avenant les conventions à titre précaire afin de rajouter un article :

« le montant des acomptes mensuel de charges sera ajusté au vu du décompte annuel », afin de réduire le montant des soldes de charge.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la Commune et les occupants à titre précaire de l'école.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE MODIFIER** les conventions à titre précaire afin de rajouter un article :

« le montant des acomptes mensuel de charges sera ajusté au vu du décompte annuel », afin de réduire le montant des soldes de charge.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la Commune et les occupants à titre précaire de l'école.

Régie de recettes : extension objet de la régie à la vente du livre de Monsieur Banchet et de la carte VTT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élargir le champ de la régie de recettes à l'encaissement des produits de la vente du livre de Monsieur Banchet : « Au fil du temps » et de la carte des circuits VTT proposée par l'Office du Tourisme de l'Albanais.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ELARGIR** le champ de la régie de recettes à l'encaissement des produits de la vente du livre de Monsieur Banchet : « Au fil du temps » et de la carte des circuits VTT proposée par l'Office du Tourisme de l'Albanais.

Tarifs vente du livre de Monsieur Banchet et de la carte VTT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de vente du livre de Monsieur Banchet et de la carte des circuits VTT éditée par l'Office de Tourisme de l'Albanais

livre « Au fil du temps » : 10 €

carte des circuits VTT : 1 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE FIXER** ainsi qu'il suit les tarifs de vente du livre de Monsieur Banchet et la carte des circuits VTT éditée par l'Office de Tourisme de l'Albanais

livre « Au fil du temps » : 10 €

carte des circuits VTT : 1

Point financier

Monsieur Helf présente sa prospective financière pour la fin de l'année. Il espère que la commune pourra dégager une capacité d'autofinancement de 100 000 €. La situation financière de la commune est satisfaisante.



Travaux

Rémunération Catherine Boidevaix

Monsieur le Maire rappelle que Madame Boidevaix était l'architecte de la salle communale qui avait été retenue à la suite du concours. Elle a bien travaillé, plus que les autres concurrents et demande une rémunération plus importante que les 8 000 € prévus initialement. Il est prévu une réunion entre le trésorier, Mme Boidevaix et la commune pour solder le dossier. Il n'y a pas eu de commande d'une mission particulière.



Aménagement voirie Chef-lieu

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un maître d'oeuvre pour préciser le projet d'aménagement de la départementale au chef-lieu.

Le projet de cahier des charges va être envoyé à chaque conseiller pour avis. La publication pourrait être faite le 10 novembre -



questions diverses :

dénomination des voies :

Ce projet sera présenté dans son intégralité au cours d'une réunion publique le 16 novembre à laquelle assistera le cabinet d'étude CICL. La dénomination définitive des voies sera validée par un vote du conseil municipal du 30 novembre prochain,

Location des tables et chaises

Monsieur Lamaison explique que des tables et chaises étaient mises à disposition des habitants et associations de la commune. Or, à ce jour, il n'y a plus personne pour gérer ces équipements. Un courrier va être fait aux associations pour solliciter de leur part la reprise de cette gestion.

Plantation des arbres

Madame Deplante explique que les arbres du verger seront plantés le jeudi 15 novembre après midi..

Pollution d'eau :

Monsieur Contat explique que 3 réservoirs sur les 4 qui alimentent la commune sont pollués, Le réseau est alimenté par le réservoir de Védernaz en attendant. Il regrette que la communauté de communes n'ait toujours pas lavé le réservoir à ce jour . Il a fait constater à la gendarmerie que les carreaux du réservoir des Bettes sont cassés et pas remplacés.

Le Conseil municipal demande une réunion d'urgence avec les services de la protection de la population et la C3R.

séance levée à 23H